



Institut de Formation aux Métiers Éducatifs

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

L'assistant de service social (ASS) intervient auprès de personnes confrontées à diverses difficultés : économiques, d'insertion, familiales, de santé, de logement.

L'ASS accueille, soutient, oriente et accompagne de façon individuelle et collective la construction de projets en tenant compte des potentialités des personnes et des possibilités offertes par les structures publiques ou privées.



PRÉ-REQUIS

- Être titulaire du Baccalauréat
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 4.
- Bénéficier d'une validation d'études, d'expériences professionnelles ou d'acquis personnels, en application de l'article L613-5 du code de l'éducation.